

PDU

DST
CURBA

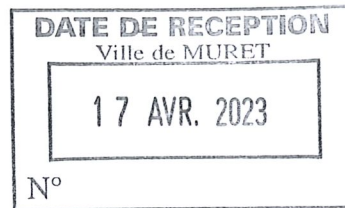


Toulouse, le 13 AVR. 2023

DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT ET DE
L'APPUI AUX TERRITOIRES

Monsieur André MANDEMENT
Maire de MURET
Hôtel de ville de MURET
27 Rue Castelvialh
31600 MURET

Dossier suivi par :
Virginie PECO
Tél. : 05 34 33 48 71
Fax : 05 34 33 43 90
DDAT / VP /



Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception du projet de mise en compatibilité du P.L.U. de votre commune.

Après consultation des services, je vous informe que ce dossier appelle, de ma part, l'observation suivante concernant des orientations d'aménagement :

▪ Zone AU0 « Hameau d'Ox »

Le Secteur Routier de Muret précise que la zone est située en agglomération. Les principales voies de la zone d'étude sont la Route de Gascogne, RD 15, et la Rue du Languedoc, RD 15A. Un giratoire est prévu sur la RD 15 permettant la sécurité de l'accès.

Le Secteur Routier de Muret émet un avis favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Sébastien VINCINI
Président

COPIE :

- Mme Sophie TOUZET et M. Jérôme BOUTELOUP
Conseillers Départementaux du canton de MURET